

Image not found or type unknown



Tapage nocturne casier

Par **Alexandre8787**, le **15/12/2018** à **12:02**

J'ai reçu en 2008 une amende du tribunal de police ou de proximité. Je ne me souviens plus pour tapage nocturne (150 euros de mémoire) suite à une soiree. Est-ce que cette condamnation figure sur mon casier judiciaire ? Merci pour votre réponse. Bien à vous